

Un simulateur d'exposition aux champs électromagnétiques de téléphonie mobile



© 2025 Les Echos Publishing

Parmi ses différentes missions, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) doit s'assurer du respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Elle gère pour cela un dispositif national de mesure, inscrit dans le 4^e Plan National Santé Environnement (PNSE 4), qui doit être accessible à tous les citoyens et collectivités locales pour permettre une transparence totale des informations. Dans ce cadre, elle a développé une cartographie des niveaux d'exposition accessible sur la plate-forme Cartoradio.fr et sur l'application mobile OpenBarres.

Plus de 130 milliards de points mesurés

Cette cartographie, actualisée tous les mois pour tenir compte de l'évolution des réseaux, permet de visualiser les niveaux d'exposition simulés sur n'importe quel point du territoire métropolitain. Plus de 130 milliards de points sont ainsi disponibles. La recherche peut s'effectuer par commune ou avec une adresse spécifique. Elle intègre les données des bases cartographiques de l'IGN (sol et bâtiments) ainsi que les caractéristiques des stations de téléphonie mobile en

extérieur autorisées par l'ANFR.

À noter : le calcul reste théorique. Seules des mesures effectuées sur place permettent de donner le niveau réel d'exposition.

Pour en savoir plus : www.anfr.fr

© 2025 Les Echos Publishing